

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00329
Numéro SIREN : 326 259 629
Nom ou dénomination : SOCIETE GENERALE REAL ESTATE

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2019 sous le numéro de dépôt 110941

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 24-09-2019

N° DE DEPOT : 2019R110941

N° GESTION : 1983B00329

N° SIREN : 326259629

DENOMINATION : SOCIETE GENERALE REAL ESTATE

ADRESSE : 29 BRD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes titulaire

SOCIETE GENERALE REAL ESTATE
Société par Actions Simplifiée au capital de 327.112.367,28 euros
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EXPRIMEES DANS UN ACTE DU 28 JUIN 2019**

Le 28 juin 2019, l'Associé Unique a signé l'acte dont la teneur suit :

SOCIETE GENERALE, Société Anonyme au capital de 1.059.665.810 euros, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 552 120 222 représentée par Monsieur Thierry GARCIA dûment habilité,

Associé Unique de SOCIETE GENERALE REAL ESTATE, Société par Actions Simplifiée au capital de 327.112.367,28 euros, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 326 259 629,

DECIDE :

PREMIEREMENT

Connaissance prise du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été communiqués, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEMEMENT

Connaissance prise du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, d'affecter le bénéfice de l'exercice de 38.513.599,61 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 16.386.561,41 euros, soit un résultat à affecter de 54.900.163,02 euros, de la manière suivante :

Affectation à la réserve légale (5 % du bénéfice)	1.925.679,98 euros
Versement d'un dividende à l'Associé Unique d'un montant de 2,15 euros pour chacune des 23.432.118 actions composant le capital social	50.379.053,70 euros
Le solde au Report à nouveau	2.595.429,34 euros
Total	54.900.163,02 euros

L'Associé Unique décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 8 juillet 2019.

L'Associé Unique étant une personne morale, le dividende attribué n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Associé Unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercices	Dividende distribué
2015	0,49 euro (1)
2016	1,15 euro (1)
2017	0,72 euro (1)

(1) Le dividende attribué à l'Associé personne morale n'était pas exigible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

TROISIEMEMENT

Constatant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice 2018, d'en prendre acte purement et simplement.

QUATRIEMEMENT

Connaissance prise du rapport de gestion du Président, le mandat de ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue des présentes Décisions de l'Associé Unique, de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des Décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIEMEMENT

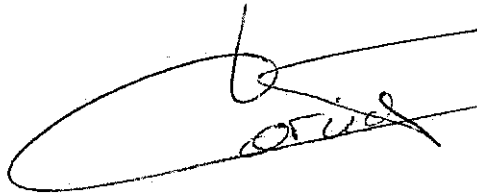
Connaissance prise du rapport de gestion du Président, le mandat de PICARLE et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue des présentes Décisions de l'Associé Unique, de ne pas le renouveler et de ne pas le remplacer.

SIXIEMEMENT

De conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme du présent acte ou d'un procès-verbal constatant ses décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

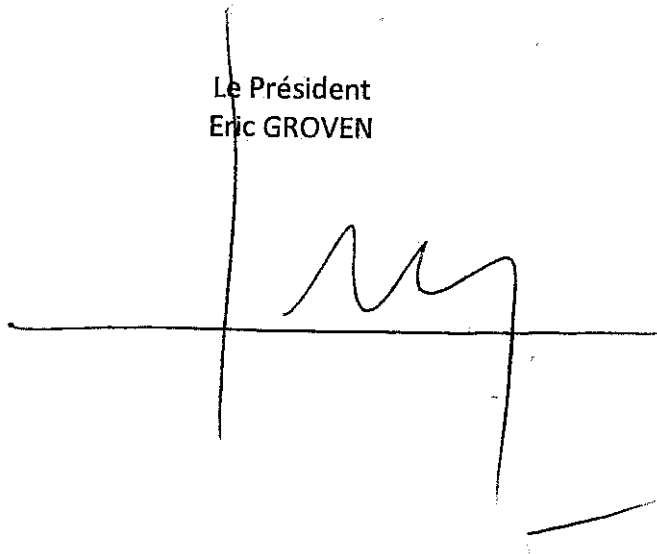
Fait à PUTEAUX,
Le 28 juin 2019

SOCIETE GENERALE
Thierry GARCIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Garcia', written over a horizontal line.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
Eric GROVEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Groven', written over a horizontal line.